



• **Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau à proximité des ouvrages :**

Existe-t-il des puits, sources, cours d'eau, retenue, lacs, etc...dans un rayon de **35 m** par rapport aux limites du dispositif d'assainissement (y compris sur terrains mitoyens) ?  Oui  Non

Dans le cas de puits ou de source, quelle est l'utilisation de l'eau :

Alimentation humaine  Alimentation animale  Autres : .....

• **Destination des eaux pluviales**

Réseau de surface (fossé, caniveaux...)  Infiltration sur la parcelle  
 Rétention (cuve, mare...)  Autre préciser :

## Définition de la filière

### PARTIE 1 : PRETRAITEMENT

**La fosse toutes eaux**

Volume : .....m<sup>3</sup>

Ventilation I et II (obligatoires) prévues  Oui  Non

Bouchon extracteur  Statique  Eolien

Est-il prévu un préfiltre ?  Intégré  Externe: .....m<sup>3</sup>

**Le bac à graisse**

Volume : .....m<sup>3</sup>

Collecte les eaux  De cuisine (0.2 m<sup>3</sup> mini)

Toutes les eaux ménagères (0.5 m<sup>3</sup> mini)

**Autre prétraitement :**

Volume : .....m<sup>3</sup>

.....

### PARTIE 2 : TRAITEMENT

**Traitement par infiltration dans le sol** (*Terrains suffisamment perméables*)

Tranchées d'épandage

Nombre : ..... x ..... m = ..... ml

Lit d'épandage

Surface : .....m<sup>2</sup>

Lit filtrant non drainé

Surface : .....m<sup>2</sup>

Terre d'infiltration

Surface : .....m<sup>2</sup>

**Traitement par filtre à sable (lit filtrant drainé)** (*Terrains imperméables ou difficiles*)

Filtre à sable vertical drainé

Surface : .....m<sup>2</sup>

Filtre à sable horizontal

Surface : .....m<sup>2</sup>

**Traitement par filière agréée (filtre compact / microstation / phytoépuration)**

Fabricant .....

Dénomination commerciale .....

Numéro d'agrément .....

### PARTIE 3 : EVACUATION / REJET

**Par infiltration dans le sol en place**

Par les tranchées d'épandage (voir « traitement »)

Tranchées de dispersion / d'irrigation (barrer)

Nombre : ..... x ..... m = ..... ml

**Aucune des solutions précédentes n'est possible**

Indiquer la raison pour laquelle les solutions précédentes sont impossibles (justification étude de sol) :

Indiquer la solution exceptionnelle proposée :

**Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel**

Fossé existant

Public

Privé

Cours d'eau, mare, étang, etc

Nom : .....

**Rejet sur une parcelle tiers**

Si le rejet s'effectue sur une parcelle tiers, joindre obligatoirement une autorisation de déversement écrite du propriétaire et/ou du gestionnaire du lieu de rejet prévu.

**Documents à joindre à la demande et à retourner au SPANC**

Plan de situation (extrait du cadastre avec n° de parcelle, n° de section) au 1/10 000

Plan de masse du dispositif au 1/200 ou 1/500 avec :

➤ La position de l'habitation

➤ La position des différents dispositifs constituant l'installation d'assainissement et les distances par rapport aux habitations voisines, aux limites de propriétés

➤ L'emplacement des puits, sources, ruisseaux...

➤ La pente du terrain

Le rapport de l'étude de sol à la parcelle

Une copie de l'autorisation de déversement dans le cas de rejet superficiel en domaine privé

**En aucun cas, l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ne doit être réalisée sans l'acceptation du dossier par le SPANC.**

Je soussigné.....m'engage :

- A réaliser les travaux d'assainissement conformément aux règles de l'art et à la réglementation technique en vigueur et après avis favorable de la Mairie suivant l'avis technique du SPANC,
- A informer le SPANC dès le démarrage des travaux en vue de la vérification technique avant remblaiement des ouvrages,
- A assurer le bon fonctionnement de mon installation en respectant les règles d'utilisation et entretien.
- A s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC

A.....

Le.....

Signature du demandeur

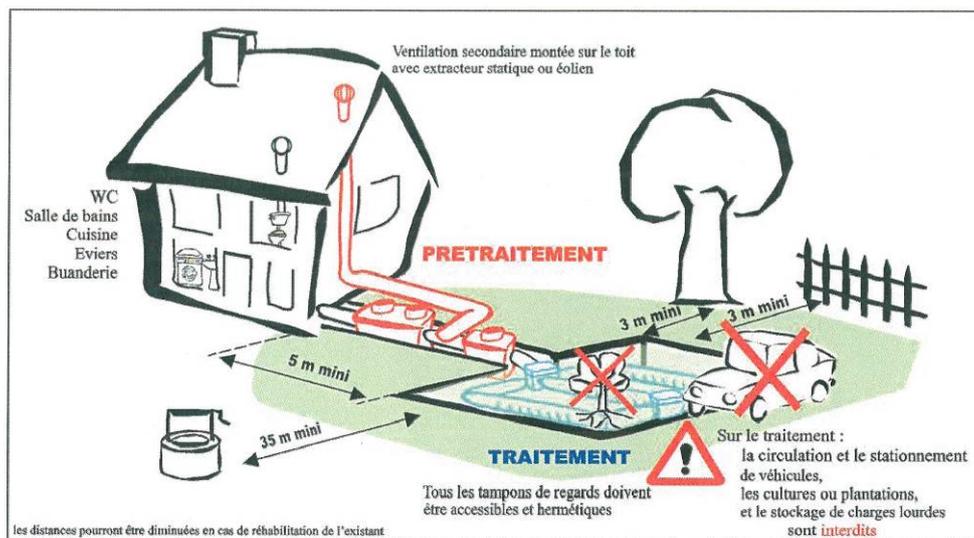
### Le rôle du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) :

- Conseiller et orienter le public (élus particuliers, entreprises, ...) en matière d'assainissement non collectif.
- Contrôler les projets et les réalisations des filières pour les installations neuves ou réhabilitées.
- Contrôler périodiquement le fonctionnement et l'entretien des installations pour la meilleure efficacité.

### Références réglementaires et normes :

- Arrêté du 07 Septembre 2009 modifié relatif aux prescriptions techniques
- Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux installations de plus de 20 EH
- Prescriptions locales (par ex. arrêté préfectoral)
- DTU 64.1 « Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif »

### Exemple d'implantation



### Les impératifs à respecter

#### Une distance minimale obligatoire :

- 35 m d'un puits ou captage utilisé pour l'alimentation en eau potable (privé ou public)

#### Des distances minimales recommandées :

- 3 m des limites de parcelle
- 3 m des arbres (distance minimale conseillée)
- Un espace de 5 m minimum entre le traitement et l'habitation ou le dispositif agréé.

#### Une distance repère :

- Au-delà de 10m entre la fosse et l'habitation, prévoir un bac à graisse pour prévenir le colmatage des canalisations d'évacuation des eaux ménagères

#### Le prétraitement / la ventilation :

- Un minimum de 3 m<sup>3</sup> pour une fosse toutes eaux
- Un accès maintenu pour assurer les visites et l'entretien
- Un circuit d'air par les ventilations : une ventilation primaire par prolongement d'une canalisation d'évacuation jusqu'en toiture, une ventilation secondaire avec un extracteur pour extraire les gaz de fermentation de la fosse (connectée sur la fosse ou sur la canalisation de sortie)